

CONSEIL MUNICIPAL 21 DECEMBRE 2020

COMPTE RENDU

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de votants : 10

Nombre de procuration : 5

Absent(s): VERNAY Thomas

Présents : GRANON Jonathan, ORAND Jean-Luc,
ORAND Marie-Claude, GERY Mayeul, MAZALAIGUE
Joël,

Absents ayant donné procuration : QUOILIN Manon à
GERY Mayeul, BINET Jean-Baptiste à ORAND Jean-Luc,
TARPIN Nicole à MAZALAIGUE Joël, LEPINAY
Pascal à ORAND Marie-Claude, GONTRAN Sandra à
GRANON Jonathan

Secrétaire de séance : Joël MAZALAIGUE

**Signature du registre des délibérations du conseil
municipal du 29 octobre 2020**

1 Exploitation des parcelles ONF 85 et 86 exploitées en bois façonné.

La commune de Glandage décide de mettre à disposition de l'ONF un volume d'environ 660 m³ de bois sur pied issue des parcelles forestières référencées 85 et 86 en vue de leur exploitation et vente groupées en bois façonnés conformément à l'article L 214-7 et 8 et D214-22 du code forestier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, charge et donne signature à Madame le Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois en an susdits.

8 pour

0 contre

2 Versement à la coopérative scolaire du Groupement Pédagogique Intercommunal Châtillon-Menglon. 198 €

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier en date du 17 novembre 2020 concernant une demande de subvention pour les activités extra scolaires (RPI Menglon-Châtillon), La demande est de 33 € par enfant,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, charge et donne signature à Madame le Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois en an susdits.

8 pour

0 contre

COMPTE RENDU

3 Participation aux frais de scolarité des enfants de Glandage aux écoles de Châtillon en Diois.

Ecole maternelle : 5398,99 €
Ecole primaire : 892.98 €
Frais de garderie du matin : 223,51 €
Frais de cantine scolaire : 4792,94 €

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Monsieur le maire de Chatillon en Diois concernant les frais de scolarité des enfants de Glandage.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, charge et donne signature à Madame le Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois en an susdits.

8 pour
0 contre

4 Demande de convention de pâturage de Madame Claire Truchot.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier en date du 9 novembre 2020 de Madame Truchot qui demande une convention de pâturage pour les parcelles W23 et W24 appartenant à la commune de Glandage.

Le conseil municipal accepte d'établir une convention de pâturage avec Madame Truchot.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, charge et donne signature à Madame le Maire pour gérer ce dossier.

8 pour
0 contre

Monsieur Jonathan GRANON arrive à 20 h20 porteur de la procuration de madame GONTRAN Sandra.

5 Avenant au bail TDF, location de la parcelle H 566, relai de télévision.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier en date du 10 novembre 2020 concernant une demande de signature d'un avenant au bail signé entre la commune de Glandage et TDF pour la location de la parcelle H 566.

Après lecture du bail proposé par TDF, le conseil municipal accepte le bail, charge et donne signature à Madame le Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois en an susdits.

10 pour
0 contre

CONSEIL MUNICIPAL 21 DECEMBRE 2020

COMPTE RENDU

6 Fixation des tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2021.

VOTE TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2021 –

REDEVANCES AGENCES DE L'EAU 2021 Madame le Maire fait part au conseil municipal que l'on doit voter les tarifs eau et les tarifs assainissement pour l'année 2021 et qu'il serait souhaitable d'augmenter ces tarifs de 6 % afin de combler en partie le déficit de fonctionnement de l'année 2019,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide et vote les tarifs suivants pour l'année 2021 :

TARIFS EAU 2021:

-Forfait fourniture eau (résident, gîte) : 133,04 €

-Redevance de remise en eau : 109.78 €,

-Redevance raccordement au réseau d'eau potable : 347.79 €,

TARIFS ASSAINISSEMENT 2021 :

-Redevance assainissement : 95,25 € (seulement pour le hameau de Grimone et, pour les maisons situées Le Colombier en partie, Le Château, Le village),

-Redevance raccordement à l'assainissement : 205.05 €,

MONTANT DES REDEVANCES OBLIGATOIRES A L'AGENCE DE L'EAU pour l'année 2021:

-Redevance pollution : 0.28 € le m³

-Redevance pour la modernisation des réseaux : 0.15 € le m³ seulement le hameau de Grimone et, pour les maisons situées Le Colombier en partie, Le Château, Le Village),

NOTA : le volume à prendre en compte est de 65 m³ par branchement, Le Conseil Municipal charge et donne signature à Madame le Maire, pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

10 pour

0 contre

Le conseil municipal décide la mise en œuvre du prélèvement mensuel des factures eau et assainissement pour les habitants qui le souhaitent.

Le Conseil Municipal charge et donne signature à Madame le Maire, pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

10 pour

0 contre

COMPTE RENDU

7 Commission Eau et Assainissement

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'article Article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales :

Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Rappel :

Délibération 08/2020 –03/07/2020 -Commission Eaux et Assainissement

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mettre en place une commission des travaux et d'appels d'offres pour la durée du mandat :
Ont été Elus : ORAND Marie-Claude, Maire MAZALAIGUE Joël, 1er Adjoint au Maire GRANON Jonathan, 3ème Adjoint au Maire
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.*

Le conseil municipal décide d'ouvrir à l'ensemble des conseillers la commission eau et assainissement.

Le Conseil Municipal charge et donne signature à Madame le Maire, pour gérer ce dossier.
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

10 pour
0 contre

8 Décision modificative

Service eau et assainissement

Diminution sur crédits ouverts au compte D621 de 4000 €.

Augmentation sur crédits ouverts au compte D628 de 4000 €

Le Conseil Municipal charge et donne signature à Madame le Maire, pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

10 pour
0 contre

CONSEIL MUNICIPAL 21 DECEMBRE 2020

COMPTE RENDU

Questions diverses

Face aux travaux nécessaires sur le territoire de la commune, le conseil municipal envisage d'augmenter le nombre d'heure de travail de l'agent technique communal.

Nous remercions les habitants qui, à leur initiative et avec l'accord de la mairie, ont réalisé des travaux, peinture du monument aux morts, élagage des arbres à Borne, débroussaillage et coupe d'arbres aux Combes, escalier à Grimone ainsi que celles et ceux qui ont participé à la journée du patrimoine.

Monsieur Marc Reysset ne souhaitant plus faire partie des trois garants des responsabilités solidaires des coupes d'affouages de la commune, le conseil désigne Monsieur Pascal LEPINAY. Une délibération sera prise au prochain conseil.

Les élus vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2021.